



ACCUEIL DE LOISIRS

ÉTÉ 2022



L'accueil de loisirs communal sera ouvert du **Lundi 11 Juillet au Mercredi 31 Août 2022**.

Pour les enfants Craurois nés entre le 1^{er} juillet 2011 et le 30 juin 2019.

L'ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL SE DÉROULERA DANS LES LOCAUX DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DES ARQUETS, **23 CHEMIN DES GRENACHES, 83260, LA CRAU ;**

LE NUMERO DE TÉLÉPHONE EST LE : **06.31.41.15.64**

Les jeunes de 11 ans révolus (nés avant le 1^{er} juillet 2011) seront accueillis par l'association JIS.

L'Accueil de Loisirs est assuré du lundi au vendredi de **8h45 à 17h00**, hors jours fériés.

Une garderie est assurée le matin de **7h30 à 8h45** et le soir de **17h00 à 17h45**.

Pour les enfants résidant à la Moutonne, un point d'accueil sera mis en place le matin à partir de 7h30 à l'école Jules FERRY. Un bus partira à 8h15 vers l'Accueil de loisirs des ARQUETS.

Le soir, les enfants seront déposés vers 17h15 devant l'école Jules FERRY (pas d'accueil sur place, les enfants doivent être récupérés immédiatement).

Les tarifs sont établis en fonction des revenus (ils comprennent activités, repas du midi, goûters, garderie, transport)

Composition de la famille	Tarif journalier Revenus mensuels x %	Tarif journalier minimum par enfant	Tarif journalier maximum par enfant
1enfant à charge	0,45 %	4 euros	21.50 euros
2 enfants à charge	0,35 %	4 euros	16 euros
3 enfants à charge ou 2 enfants au centre	0,30 %	4 euros	13.70 euros

Pour obtenir le montant, par jour et par enfant, qui vous sera demandé lors de la confirmation du séjour en Accueil de loisirs :

- **totaliser toutes les sommes perçues par le foyer (revenus avant abattement, de l'avis d'imposition des deux parents ou, du parent ayant la garde de l'enfant et du conjoint vivant au foyer).**
- **ajouter le montant annuel des allocations familiales du foyer**
- **diviser par 12**
- **multiplier par le taux indiqué ci-dessus en fonction de la composition de la famille**

MODALITÉS D'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

1 - Première étape : LA PRÉ-INSCRIPTION (jusqu'au Vendredi 20 Mai 2022)

Compléter le formulaire de préinscription en format PDF remplissable directement sur votre ordinateur.

Il convient ensuite de l'imprimer, le signer et le mettre sous enveloppe libellée à : Hôtel de ville - Service ALSH - Boulevard de la République - 83260 LA CRAU, accompagné des pièces complémentaires demandées et :

- Le déposer dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de Ville
- L'envoyer par voie postale à Hôtel de Ville – Service ALSH – Boulevard de la République – 83260 LA CRAU
- Le déposer au service Enfance/Jeunesse aux horaires d'ouverture des bureaux de l'annexe 2 – 15 boulevard de la République – 83260 LA CRAU

VOUS DEVREZ IMPÉRATIVEMENT FOURNIR LES PIÈCES SUIVANTES :

- **L'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 du foyer (sauf si l'enfant est inscrit au JIS et que son dossier est à jour)**
- **L'attestation de paiement CAF, ou MSA ; et ce, même si vous ne percevez pas d'allocation**
- **Le dernier bulletin de salaire (ou autre justificatif pour les travailleurs indépendants, ex : Kbis) des deux parents ou du parent ayant la garde de l'enfant et du conjoint vivant au foyer**
- **L'attestation d'assurance extrascolaire Responsabilité Civile et Individuelle Accidents Corporels**
- **Carnet de santé : Chaque page de la partie vaccination**

2 - Deuxième étape : LA CONFIRMATION

(Du Mercredi 08 Juin 2022 au Vendredi 24 Juin 2022)

Dès le 8 juin, vous pourrez consulter les semaines qui vous ont été attribuées, en vous connectant sur votre compte du Portail Famille, si vous en avez déjà un, ou sur celui qui vous aura été créé si vous n'en aviez pas encore.

Si l'attribution vous satisfait, vous pourrez les confirmer en procédant au paiement en ligne sécurisé, pour finaliser et valider l'inscription de votre enfant.

Dans le cas contraire, si vous souhaitez apporter des modifications aux semaines accordées, vous devrez vous présenter au service Jeunesse, 15 boulevard de la République (du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00) pour revoir votre demande en fonction des places disponibles et pour régler les frais de séjour.

Les moyens de paiement acceptés sont les chèques et les chèques vacances.

Tout règlement par chèque doit être effectué en une seule fois et par le même « payeur ».

Par conséquent, en cas de participation d'un Comité d'Entreprise, celle-ci devra être versée directement au bénéficiaire.

Au-delà du Vendredi 24 Juin 2022 à 17 h 00, votre pré-inscription sera considérée comme annulée, si vous ne vous êtes par présentés.

AUCUNE RELANCE NE SERA EFFECTUEE PAR LE SERVICE

Les projets pédagogique et éducatif sont à disposition des familles dans les locaux de l'Accueil de Loisirs ou au service Jeunesse.

Les plannings hebdomadaires des activités prévues seront affichés chaque lundi de la semaine concernée.

À l'occasion des activités, l'organisateur peut être amené à prendre des photographies ; celles-ci pourront être exploitées ou diffusées sur des supports d'images propres à la commune (Infos communales, site internet, etc.).

Toute inscription à l'Accueil de Loisirs vaut accord de publication et d'exploitation de ces photos selon les conditions susmentionnées, sauf opposition écrite du ou des parents.

Conditions de remboursement :

- En cas de désistement : le remboursement de la participation ne sera admis que dans le cas d'un désistement dûment motivé par écrit, reçu en Mairie au moins 10 jours avant le début de la semaine considérée et accompagné d'un RIB.

- En cas d'absence pour maladie : le remboursement pour la participation n'interviendra qu'à compter du 3^{ème} jour consécutif d'absence, sur présentation d'un certificat médical, accompagné d'un RIB.

Aucune attestation de présence ne pourra être fournie avant la vérification du pointage final des présences et des démarches administratives qui en découlent (se terminant généralement fin septembre).

Les données personnelles recueillies par le Service éducation – sports – jeunesse – transports de la commune de la Crau, dans le cadre de missions proposées (1), sont traitées selon des protocoles sécurisés dans un fichier informatisé.

Les données à caractère personnel que vous nous autorisez à utiliser et conserver uniquement dans le cadre de la gestion des services proposés, seront partagées entre :

- L'ensemble du Service éducation – sports – jeunesse – transports de la commune de la Crau
- L'association Jeunesse Inter Services (JIS) en charge des activités périscolaires et extrascolaires.

Les sous-traitants en charge de la maintenance technique des fichiers informatisés peuvent également éventuellement accéder à ces données, à cette seule fin.

Ces données personnelles ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

Ces données personnelles recueillies sont conservées pendant une durée de 10 ans.

Vous disposez, conformément à la réglementation française et européenne en vigueur relative au traitement et à la protection des données à caractère personnel, (la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement général sur la Protection des Données du 25 mai 2018), d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'opposition aux informations qui vous concernent. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez nous contacter :

- Par courrier postal à la Mairie de la Crau Boulevard de la République, 83260 La Crau
- Par téléphone au 04 94 01 56 80
- Par courriel : mairie@villedelacrau.fr

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

(1) Inscriptions scolaires, restauration scolaire, écoles municipales de sport, accueil de loisirs communal, transport scolaire.



ACCUEIL DE LOISIRS - ÉTÉ 2022



**Formulaire de préinscription et fiche sanitaire à retourner
Jusqu'au Vendredi 20 MAI 2022
Accompagnés impérativement DES DOCUMENTS DEMANDÉS**

NOM DE L'ENFANT **Prénom**
Date de naissance :/...../..... Sexe : Masculin Féminin

REGIME ALLOCATAIRE : CAF MSA **N°ALLOCATAIRE (si CAF)** :

PARENT ou REPRÉSENTANT LEGAL :

Nom Prénom

Adresse :

Téléphone Mail :

- **Déclare que mon enfant**

Repartira de l'Accueil de Loisirs

- Seul (dans ce cas fournir une autorisation manuscrite signée par le représentant légal)
- Pris en charge par un adulte (Noms, Prénoms) :

OU

Prendra le BUS de la Moutonne à l'école JULES FERRY : le matin le soir

Il sera accueilli le matin entre 7h30 et 8h15 dans les locaux de l'école J. FERRY, puis transporté par bus à l'Accueil de Loisirs des ARQUETS à LA CRAU.

Le retour à l'école JULES FERRY se fera à 17h15 SANS GARDERIE

- Repartira seul (dans ce cas fournir une autorisation manuscrite signée par le représentant légal)
- Sera pris en charge par un adulte (Noms, Prénoms) :

- **Déclare être assuré Responsabilité Civile et Individuelle Accident Corporel**

Compagnie : N°.....

AUTRE PERSONNE A PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT ET/OU D'URGENCE

Nom Prénom.....Tél :

Semaines Souhaitées	Semaines Été 2022	Colonnes réservées à l'Administration			
		Semaines retenues par les Services municipaux	Nbre de Jours	Tarif journalier	Montant du versement
<input type="checkbox"/>	Du 11/07 au 15/07		4		
<input type="checkbox"/>	Du 18/07 au 22/07		5		
<input type="checkbox"/>	Du 25/07 au 29/07		5		
<input type="checkbox"/>	Du 1 ^{er} /08 au 05/08		5		
<input type="checkbox"/>	Du 08/08 au 12/08		5		
<input type="checkbox"/>	Du 16/08 au 19/08		4		
<input type="checkbox"/>	Du 22/08 au 26/08		5		
<input type="checkbox"/>	Du 29/08 au 31/08		3		
	TOTAL				

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Nom de l'enfant Prénom

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé, pour rappel : **la photocopie de chaque page doit être fournie**)

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

Attention, le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

DATES DES DERNIERS VACCINS			
BCG		Pneumocoque	
DTP (Diphtérie Tétanos Polio)		Méningocoque C	
Coqueluche		ROR (Rougeole Oreillon Rubéole)	
HIB		BCG	
Hépatite B		Autres (préciser)	

Je certifie avoir reporté avec exactitude les dates inscrites sur le carnet de santé de mon enfant, qu'il est apte à la vie en collectivité et à jour de ses vaccinations (cocher la case) :

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

NOM et Téléphone du Médecin traitant :

Si l'enfant doit suivre un traitement médical pendant le séjour, joindre l'ordonnance et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine, marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Votre enfant bénéficie-t-il d'un **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)** ? OUI NON

Si OUI joindre la photocopie du P.A.I. et cocher l'une des cases ci-dessous

P.A.I. Santé P.A.I. Alimentaire Autre Préciser :

En cas de P.A.I. alimentaire, la famille devra fournir un panier repas chaque jour de présence.

SANS P.A.I., AUCUN ALIMENT DE SUBSTITUTION NE SERA ACCEPTÉ, Y COMPRIS POUR LE GOÛTER

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS : votre enfant suit-il un régime, porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc. ?

Préciser :

L'enfant est-il en situation de handicap ? OUI NON

Si OUI précisez

Percevez-vous l'AAEH ? OUI NON

Afin de permettre une inclusion réussie, la commune a mis en place un protocole d'accueil (document tenu à disposition des parents au service jeunesse), prévoyant une réunion de concertation entre les parents et la direction de l'accueil de loisirs.

Je soussigné, représentant légal de l'enfant

- déclare avoir pris connaissance du fonctionnement et des modalités d'inscription à l'accueil de loisirs
- déclare exacts les renseignements portés sur ce formulaire
- autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : / /

Signature :